

**Liste de commentaires sans demande d'harmonisation
PAFIO_V10
UG 112-62 et UG 112-63**

Demandeur	Localisation	Résumé du commentaire	Solutions
1. Citoyen haute Gaspésie (à titre personnel)	ruisseau Blanchet	Laisser le secteur vierge afin de préserver la forêt protégée du ruisseau Blanchet et l'important ravage d'originaux s'y trouvant.	<p>Ces blocs datent du PAVIO V7 et ont déjà été consultés donc considérés déjà harmonisés.</p> <p>Le contour de l'écosystème forestier exceptionnel est respecté.</p> <p>Le citoyen a été contacté afin d'être informé</p>
2. Citoyen haute Gaspésie (à titre personnel)		<p>Le problème de ce secteur est que l'accès passe par un terrain privé qui ne donne pas de droit de passage.</p> <p>Demandé un droit de passage pour tous.</p>	<p>Hors planification, pas de la responsabilité du MFFP.</p> <p>Le citoyen a été contacté afin d'être informé</p>
3. Citoyen haute Gaspésie (à titre personnel)	Zone Caribou	Le milieu veut le rétablissement de ce chemin détruit, depuis un an, mais vous avez baptisé revitalisation la destruction de chemin au nom du caribou. J'aime mieux ne pas vous dire ce que ce qui se dit du caribou par la population locale. Si c'est votre vision de nuire au développement local et bien fermer la chasse et la réserve faunique des Chic-Chocs ainsi que le Gîte du Mont-Albert et clôturer la Haute-Gaspésie au lieu d'avoir de petit enclos. Donc remise en état du sentier des Vallières et de Rivière-à-Claude.	Préoccupation récurrente pour un secteur déjà consulté. Des réponses ont déjà été données au citoyen.
4. Citoyenne Roché-Percé		<p>1. En premier lieu, il ne semble pas que la municipalité dans laquelle ces coupes se font a été avisée des coupes, qui auront une incidence sur des travaux de construction routiers prévus.</p> <p>2. Deuxièmement, les producteurs privés ne peuvent pas vendre leur bois en ce moment, mais le MFFP continue d'octroyer des contrats, ce qui semble mettre le MFFP en compétition déloyale avec les producteurs privés qui, selon la loi, ont le premier droit de vente.</p> <p>3. J'ajouterais qu'il n'y a aucune ressource ni d'horaire de disponible pour la TGIRT, ni aucune évidence de réunions de la TGIRT ni d'activités de la TGIRT (dernière mise à jour en 2019).</p> <p>4. De plus, cette consultation publique en 2022 propose des coupes dans des zones qui vont directement à l'encontre des recommandations du</p>	<p>Préoccupations récurrentes.</p> <p>La plupart de ces commentaires ont déjà été faits et répondus par le MFFP.</p> <p>Un suivi a été fait sur la préoccupation Caribou et TGIRT.</p>

		<p>MFFP dans le Plan de rétablissement de la population du caribou de la Gaspésie 2019-2029.</p> <p>5. Étant donné le manque de cohérence entre les plans affichés par le MFFP et les coupes proposées, le manque de transparence au niveau des activités de la TGIRT, le manque de commentaires reçus au fil des ans et la difficulté apparente de fournir des commentaires de qualité dans une période de consultation très restreinte.</p> <p>6. Il semble que le processus de consultation publique soit dysfonctionnel, aussi bien dans la perspective de bien public que dans la perspective de la certification aux normes FSC. Je crois que ces lacunes dans le processus de consultation mettent à risque nos forêts, nos citoyens, nos industries et nos écosystèmes. Je crois qu'il y aurait lieu de développer un système de consultation publique mieux adapté aux réalités gaspésiennes, qui pourrait engendrer une meilleure collaboration avec la population ainsi que de meilleurs résultats économiques, sociaux et environnementaux.</p>	
5. 2 citoyens de la Haute Gaspésie		Tant qu'à faire du déboisement, pourquoi ne pas faire des nouvelles pistes de skis « hors-Piste »	<p>Ce n'est pas la responsabilité du MFFP de planifier des pistes de ski.</p> <p>Le citoyen a été contacté afin d'être informé</p>
6. Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie		Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie réitère la nécessité que le MFFP améliore, tel qu'il s'est engagé à le faire en 2018, son utilisation du concept d'aires équivalentes de coupe (AEC). L'exemple de la surcharge de coupes dans le sous-bassin-versant de niveau 4 du ruisseau « La Décharge du Troisième Lac » illustre bien la pertinence d'établir des AEC s'appuyant sur des limites hydrographiques réelles, ainsi que, lorsque nécessaire, sur des bassins versants propres à des points sensibles (p.ex. : l'infrastructure routière affectée en aval du présent sous-bassin-versant). Bien qu'il se soit engagé, en ce sens, à la suite du Colloque Saumon et Foresterie, le MFFP ne semble pas avoir progressé dans cette refonte de l'utilisation de l'AEC.	Le point sur les AEC sera discuté à la prochaine TGIRT commune le 17 mai prochain.
7. Citoyen de la région de Gaspé	Gaspé	Préoccupation concernant le débordement printanier de la rivière.	<p>L'aménagement forestier prend en compte la quantité de récolte dans chaque bassin versant. Un VOIC sur les aires équivalentes de coupe (AEC) balise nos interventions.</p> <p>Le citoyen a été contacté afin d'être informé</p>

			La personne a été invitée à prendre contact avec son OBV local.
8. Citoyen de Rocher-Percé		Préoccupation sur l'aménagement forestier en générale, en particulier dans le secteur de Pabos.	Plusieurs conversations téléphoniques ont eu lieu avec la personne en question. De l'information sur l'aménagement forestier et le fonctionnement des TGIRT a été partagé.
9. Citoyen de Percé		Secteurs d'intervention potentiels trop près du Géoparc de Percé.	L'UA 112-62 est, à sa frontière, à environ 10 km du Géoparc Le citoyen a été contacté afin d'être informé